

PRÉF. 73
18.07.25



Direction Générale Adjointe des Solidarités
Direction des Offres d'accueil
Service Accompagnement des Etablissements et Services

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE

Arrêté n° Dossier 83093 du

Arrêté n° 25/657bs du 18 JUIL. 2025

**Objet : ARRÊTÉ PORTANT FIXATION DU PRIX DE JOURNÉE 2025 APPLICABLE AU
"FOYER DÉPARTEMENTAL DE L'ENFANCE/CENTRE MATERNEL", GÉRÉ PAR LE
DÉPARTEMENT DE LA SARTHE**

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'arrêté n° 25/657bs du 3 février 2025 portant modification de la capacité de l'établissement public social dénommé « Foyer départemental de l'enfance/centre maternel » ;

Sur proposition de Monsieur le Directeur général des Services du Département,

ARRÊTÉ

Article 1 : A compter du 1^{er} janvier 2025, le prix de journée applicable au Foyer Départemental de l'Enfance/centre maternel, géré par le Département de la Sarthe, est fixé à :

286,59 €

Pour les mineurs des départements extérieurs.

Le cas échéant, ce prix de journée sera reconduit en 2026 jusqu'à la fixation du nouveau prix de journée.

Article 2 : Dans le délai franc de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou de sa publication pour les autres personnes, cet arrêté peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental de la Sarthe,
- D'un recours contentieux auprès du greffe du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette - 44041 Nantes Cedex 1).

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site « www.telerecours.fr ».

Article 3 : Monsieur le Directeur général des Services du Département, Madame la Directrice générale adjointe des Solidarités, Monsieur le Payeur départemental, Monsieur le Président du Conseil d'Administration de l'établissement considéré sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département www.sarthe.fr.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
La Directrice générale adjointe des Solidarités

Nathalie PONTASSE

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception au contrôle de légalité le : 18 JUL. 2025
et de sa publication ou notification le : 22 JUL. 2025